

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 13 février 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 7

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Joël MENE, Gilles ROBERT

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA

Secrétaire de séance: Rose Marie SORIA

Objet: PRISE DE CONTACT POUR CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - DE_014_2023

Monsieur le Maire propose d'explorer l'intérêt de mettre en place, ou pas, un Site Patrimonial Remarquable (SPR), de prendre les contacts nécessaires afin de savoir le type de SPR et de quelle manière nous en serions le porteur en concertation avec le Préfet, l'architecte des Bâtiments de France et la communauté de communes Conflent Canigou. A savoir comment le préfet et / ou la DRAC pourraient financer ce projet. De quelle manière la municipalité, ses habitants, commerçants, associations seraient appelés à définir les règles avec les services concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à explorer l'intérêt pour la municipalité de se doter d'un SPR.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Patrick LECROQ

"Le Secrétaire"



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/02/2023
et publié ou notifié
le 24/02/2023

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/02/2023 066 216602235 20230213 DE 014 2023 DE